

ASSURANCE DÉMÉNAGEMENT

En juin 2014, notre partenaire Belairdirect mettait au service des membres un nouveau produit d'assurance, l'assurance déménagement qui a pour objet d'offrir une assurance valeur à neuf des biens déménagés par un transporteur choisi par l'employeur au moment d'un transfert.

Depuis cette offre de service, des membres s'en sont prévalus, mais l'employeur a refusé le remboursement des réclamations.

Si c'est votre cas, nous transmettre l'information et les documents pertinents et je vous transmettrai, par l'entremise de votre directeur syndical et votre délégué, un libellé de grief.

À cet égard, j'ai déposé un grief syndical pour lequel l'arbitrage a été demandé afin de régulariser la situation.